



PV des réunions décentralisées du 18 novembre à Dison-Andrimont et du 26 novembre 2013 à Amay.

Présents :

Pour le Conseil d'Administration : Monsieur Delchef (Président) – Monsieur Lopez (Secrétaire Général), Monsieur Collard (Trésorier Général) Messieurs Kaison, Geurten et Nivarlet ( membres du CA.).

Pour la commission législative : Monsieur Appels, Président

Pour le Comité Provincial : Madame Corbisier( Présidente) Madame Joliet, Messieurs Ghiezen (Secrétaire) Fraiture, Rowier et Hassé.

Pour le Conseil Juridique provincial : Messieurs François (Président), Lange (Secrétaire) et Gustin (membre).

Pour les Parlementaires : Monsieur Bellefroid,(Président) Messieurs Dardinne, Lerousseaux, Vanhaelen , Vincent,Bayard et Brouckmans (Secrétaire).

Pour le Conseil d'appel : Monsieur Marchand (Secrétaire)

Pour le Conseil Régional Judiciaire : Monsieur Michel (Secrétaire)

Clubs représentés : 0068 : R.E. Perin – 0078 : S.Cerrone, JP Vanhaelen- 0088 : A.Kaison – 0091 : D.Gustin -0097 : M.Maquinay – 0108 : D. Ramonfosse – 0169 : Ph. Verstraelen – 0196 : B.Lange – 0236 cl.Ghiezen - 425 :M.Kieken –B.Riga – 0493 : G. Blesgen – 0565 : B.Lebrun – 0709 : Cl.Germay – 0854 : JM Van Griethuysen – 0910 : M.Lilien – 0961 : F.Rowier – 1034 : P.Bayard – 1200 JL Snyders – 1215 : M.Dardinne – 1245 : M.Lejeune – 1338 : M.Halin – 1367 : J. Sanchez – 1377 :J.Schoonbroodt – 1388 : C. Nélisten – 1401 : D.Grenson –J.Pirson – 1555 : V. De Pasqua – 1595 : JM Thomassin – 1605 : M.François – 2061 : A.Heuslich – 2458 : JC Marchand – 2504 : M.Bultot – 2558 : P.Kieken – 2663 : V Drisket et JL Ventat.

Le Président de la délégation parlementaire remercie l'ensemble des participants et suggère de commencer la soirée par les questions écrites reçues des clubs.

PC 70 – pour une admission jusqu'à la dernière journée(exception pour cette année) au lieu d'avant les 2 dernières journées : pour le CP ok pour l'exception si les clubs s'arrangent entre eux mais elle ne peut être invoquée que pour manque d'arbitre ou intempérie – L'exception n'est pas admise par le département compétition du CA.

Compensations : Monsieur Fraiture a expliqué clairement comment se calculent les compensations – deux éléments entrent en ligne de compte : les frais d'arbitrage et les frais de déplacement. Un tableau sera envoyé aux clubs par le Président de la délégation parlementaire.

Délégué d'équipe comme seul affilié responsable : modification statutaire à présenter mais il y a d'autres idées émises par d'autres provinces – d'autre part le coût d'une affiliation (7 euro) ne devrait pas constituer un obstacle. A revoir par le CA dans le cadre des simplifications administratives.

Coupe provinciale : suppression amende pour affilié non inscrit et suppression obligation de fournir un horaire avant tirage : il faut une base, quitte à la modifier par après.

Championnat à deux tours et réduction des séries : difficile de faire autrement quand on enregistre des forfaits. Néanmoins le CP reverra la situation.

Retard début du match à cause des arbitres : ce n'est pas toujours de la faute des arbitres, préparation tardive de la feuille de match. Prévoir un écart plus important entre les matches. En fait 1% seulement de retard constaté. Envisager une diminution des prestations des arbitres via une modification statutaire ?

Fichiers extranet déficients : les amendes ont été supprimées et un nouveau programme informatique est en projet.

Désaffiliations administratives (envoi par recommandé à supprimer) et autres lourdeurs administratives : simplification en cours d'étude par le Conseil d'Administration. Présentation prévues pour l'AG du 29 mars 2014

PC1 – demande 2 rencontres sifflées tous les 2 mois plutôt qu'une rencontre par mois : une présentation a été préparée par Monsieur Weber et pourra être commentée à l'occasion d'une réunion à la Maison des Sports (date encore à convenir).

Absence d'un arbitre à l'AG – amende au club : à revoir avec la Commission Formation arbitre de la province et sur le plan régional (Conseil d'Administration). Le club peut, sur base de ses statuts, demander le remboursement à l'arbitre.

Multiplicité des licences de coaches : des améliorations sont prévues par le Conseil d'Administration.

PC28 amende absence de délégué en jeune (7,40 euro) – amende inscription d'un délégué non affilié : 297,10 euro – révision prévue par la commission financière.

Convocation au CJP par mail – il faut respecter les statuts pour tous les membres et s'assurer d'un accusé de réception – l'information doit circuler. Le Secrétaire du club sera mis en copie.

Envoi des résultats régionaux à Monsieur Fraiture – il ne s'agit pas d'une obligation.

Compétences du Comité Provincial – cf art PA74 et notamment l'organisation du championnat provincial.

Publication des stages organisés dans la province : pourraient être insérés dans la rubrique consacrée aux clubs. Le CP envisagera la publication.

Coût élevé des licences – une proposition avait été faite par le Conseil d'Administration mais refusée en Assemblée Générale – un groupe d'experts a été constitué pour étudier cette problématique mais sans résultat jusqu'à présent..

Coupe provinciale : absence d'arbitre – le match doit se jouer le jour même  
PV réunion décentralisée du 18 novembre 2013 à Andrimont (suite) 3

Coupe provinciale : inscription d'une même équipe en Provinciale et en AWBB : la même équipe peut jouer dans les deux coupes.

Mutation administrative : accord club et attestation (uniquement pour le seniors) CP – cf art PM9pt5

Inscription en jeunes régionaux – la décision appartient aux clubs mais la délégation parlementaire se penche sur le sujet. Quid si des catégories d'un an au lieu de 2 ?

Egalité du score en régionaux : il faut un vainqueur uniquement en seniors.

Matches à bureaux fermés : seul le club visité a un membre en plus (tenue du chrono et des 24 secondes) le club visiteur n'a que la tenue de la feuille.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions écrites et celles posées en séance Monsieur Bellefroid cède la parole au Président de l'AWBB qui estime que les réunions ont été très positives et rappelle que l'un des objectifs de la Fédération est le 3 & 3 qui a été commenté au cours de la réunion : Nous avons noté l'intérêt des clubs pour le projet tout en faisant ressortir quelques difficultés quant à la mise en pratique du projet – les parlementaires auront à prendre position lors de l'Assemblée Générale de mars 2014. Avant cette date une réunion d'information sera organisée à défaut d'une assemblée provinciale.

R. Brouckmans  
Secrétaire

J.M. Bellefroid  
Président

PS Nous remercions tout particulièrement les clubs d'Andrimont et d'Amay pour nous avoir accueillis dans leurs installations ainsi que la précieuse collaboration de Madame Pirson et de Messieurs Dardinne, Lerousseaux, Croissant et Van Haelen.